



## Le mot du Maire

Grâce au grand débat national voulu par le Président de la République, un peu de lumière médiatique est portée sur les communes rurales et les conditions de vie de plus en plus difficiles de ceux qui y vivent : des difficultés à faire venir des professionnels de santé, la disparition de commerces et d'artisans, des maisons qui se vident ou des terrains à bâtir qui ne trouvent pas preneurs. La question n'est plus de savoir de qui c'est la faute, mais plutôt que pouvons nous faire pour changer la donne à notre petit niveau de commune.

Ici, à Saint-Privat-en-Périgord, nous essayons au quotidien d'amener les meilleures réponses possibles compatibles avec nos finances. C'est ainsi que le cabinet médical est désormais opérationnel depuis un an, maintenant, la montée en débit internet a permis de combler en partie notre retard "numérique" et l'implantation du pylône de téléphonie mobile fera sortir la commune de la zone blanche dès ce printemps. Le Département nous a promis que nous n'en resterons pas là et que tous les foyers seront connectés par la fibre à l'horizon de 2022.

Alors, restons optimistes et préparons nous à accompagner cette dynamique. Les trois bourgs auront été restaurés à la fin de l'année avec la réalisation de la dernière tranche du bourg de Saint-Privat-des-Prés et celle de Festalemps faite l'année dernière. Les façades de l'ancienne école de Saint-Antoine-Cumond bénéficieront d'un recrépissage destiné à donner une meilleure allure à ce bâtiment qui abrite tout de même deux logements et marque l'entrée du bourg en venant de Ribérac.

Mais je suis aussi persuadée que pour attirer de nouveaux habitants qui voudront vivre et entreprendre à Saint-Privat-en-Périgord, il faut aussi que nous donnions la preuve que nous aimons notre commune. Cette preuve d'amour, c'est peut-être le fleurissement de la commune que nous entamons cette année avec la démarche de labellisation « villages fleuris ». Ce sera un engagement fort de la Municipalité pour les années à venir. Ce pari ne pourra être réussi que si chacun de vous appuie cette démarche et soutient cet effort par une implication personnelle. Nous y avons tous intérêt et nous y avons tous à gagner. Aussi je compte sur vous et vous souhaite à tous une heureuse année 2019.

Pascale Roussie-Nadal

# SAINT-PRIVAT EN PÉRIGORD

## INFOS

vie communale

infos pratiques

dossier > L'EUROPE

un village fleuri

vos associations

calendrier

## SERVICES

### MAIRIES

#### SAINT-PRIVAT-DES-PRÉS SAINT-PRIVAT-EN-PÉRIGORD

Ouverte du mardi au samedi inclus  
de 9 h à 12 h

et le mardi après-midi de 14 h à 17 h.

Vous pouvez prendre rendez-vous  
avec le maire

par téléphone, fax ou courriel.

Tél. : 05 53 91 22 87 • Fax 05 53 90 58 93

[mairie.de.saint.privat.des.pres@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.saint.privat.des.pres@wanadoo.fr)

#### L'AGENCE POSTALE

du mardi au samedi de 9 h à 12 heures

levée du courrier :

du lundi au vendredi à 10 heures

#### FESTALEMPS

Heures d'ouverture

les lundi, mardi, et vendredi

de 9 h à 12 heures

Tél.: 05 53 91 28 56

[mairie.festalemps.24@wanadoo.fr](mailto:mairie.festalemps.24@wanadoo.fr)

#### SAINT-ANTOINE-CUMOND

Heures d'ouverture au public

du lundi au vendredi

de 9 h à 12 heures

mercredi – de 13 h 30 à 17 h 30

Tél.: 05 53 91 22 01

[mairie.stantoine-cumond@wanadoo.fr](mailto:mairie.stantoine-cumond@wanadoo.fr)

#### PERMANENCE SOCIALE

par Marie-Christine Andrieux

mairie de Saint-Antoine-Cumond

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi du mois

de 9 h à 11 h 30

#### L'AGENCE POSTALE

ouverte du lundi au vendredi

de 9 h à 12 heures

levée du courrier

du lundi au vendredi à 10 heures

le samedi à 9 h 30



### BIBLIOTHÈQUES

#### FESTALEMPS

LUNDI – MARDI - VENDREDI

9 h à 12 h

MERCREDI • 15 h à 16 h 30

#### SAINT-ANTOINE-CUMOND

TOUS LES LUNDIS

15 h à 17 h

#### SAINT-PRIVAT-des-PRÉS

MARDI • 16 h à 18 h

SAMEDI • 10 h à 12 h

## VIE DE LA COMMUNE

### 11 NOVEMBRE

Les cérémonies du 11 novembre célébraient cette année le centenaire de l'Armistice de 1918. Nous avons fait un large écho au centenaire dans le dernier numéro de novembre 2018 sur la « Grande guerre » vue du Périgord. Il a été également rendu hommage aux soldats morts en opérations extérieures au cours de l'année 2018 ; cette attention marque sans doute une évolution dans la commémoration du 11 novembre les prochaines années. ■

photos :

> Dépôt de gerbe à Saint-Privat-des-Prés > Lecture du message présidentiel par Pierre de Cumond.



### NOËL DES AÎNÉS

L'année dernière un débat s'était ouvert sur la manière de célébrer Noël avec les aînés, compte tenu que les trois communes historiques suivaient chacune une tradition un peu différente, repas servi par les conseillers municipaux à Festalemps et corbeilles portées à domicile par les conseillers dans les deux autres communes. Le choix de l'âge des aînés n'était pas le même non plus dans les différentes communes.

Il a donc été décidé cette année de conserver une différence de prestation, puisque le repas de Festalemps s'est tenu le 5 décembre, quant à Saint-Antoine-Cumond et Saint-Privat-des-Prés, ainsi que pour ceux qui n'ont pas pu se déplacer au repas de Festalemps, les conseillers municipaux ont distribué plus de 160 corbeilles à domicile ou en maison de retraite pour une dizaine d'entre eux. Toutes les personnes de la commune âgées de plus de 70 ans étaient concernées. Dans les deux cas la convivialité était au rendez-vous ; cette formule sera réitérée l'année prochaine encore. ■

photos :

> Banquet de Festalemps  
> Corbeille à Saint-Antoine-Cumond



## LES VŒUX 2019

Comme chaque année, c'est Pierre de Cumond, le maire délégué de Saint-Antoine-Cumond, qui a ouvert cette longue période de cérémonies des vœux.

Devant un public réunissant les habitants des trois communes composant dorénavant Saint-Privat-en-Périgord, en présence de Corinne De Almeida, Conseillère départementale et de Robert Denost représentant la Communauté de commune, Pierre de Cumond a tenu à souligner qu'une étape nouvelle a été franchie au niveau de la commune nouvelle avec la reprise des travaux d'investissement en 2018 conformément au projet de la fusion. En effet le réseau de voirie communale a été partiellement rénové pour un montant de plus de 100 000 € et la commune déléguée en a largement bénéficié, réalisant ainsi un projet qui avait été voulu avant la fusion – en particulier au hameau de La Côte.

Les façades de l'ancienne école dans laquelle se situent les deux logements communaux connaîtront également un lifting au printemps, autre projet qui était aussi dans les cartons. Il a également mis l'accent sur le succès qu'a rencontré la mise en place de la Mutuelle communale, avec plus de 80 adhérents cette année.

À Festalemps, Stéphane Ferrier a estimé qu'au bout de deux ans de fusion de communes, après les difficultés de la première année, la sérénité était revenue et que le fonctionnement de la commune déléguée n'avait pas été altéré par la fusion. Il en veut pour preuve le traditionnel repas des aînés, qui avait été supprimé la première année et rétabli cette année. Les travaux d'amélioration du bourg se sont poursuivis en 2018 et Stéphane Ferrier forme le vœu que le budget pourra permettre de rénover le plafond de la salle des fêtes en 2019. Il a précisé que la place de la mairie avait pris le nom de Dominique Vilmaris, l'ancien maire de Festalemps.



À Saint-Privat-des-Prés, plus de 130 personnes assistaient aux vœux présentés par le maire, Pascale Roussie-Nadal.

Elle a rappelé que la commune nouvelle avait désormais atteint son régime de croisière et que 2019 serait la dernière phase de la fusion, notamment par les effets du pacte financier.

Pour Saint-Privat-en-Périgord, en 2018, il y a eu une reprise des dépenses, en particulier dans le domaine de la voirie où plus de 100 000 € ont été engagés pour son entretien, ainsi que la réalisation de la dernière tranche du bourg de Festalemps.

Pour 2019, une amplification des investissements est programmée avec notamment la dernière tranche de rénovation du bourg de Saint-Privat-des-Prés, la réfection des façades de l'ancienne école de Saint-Antoine-Cumond et des travaux de maintenance sur le plafond de la salle des fêtes de Festalemps.



Le maire est ensuite revenu sur la mise en œuvre du nouvel adressage dans les trois bourgs, expliquant que le choix de la numérotation métrique pouvait désorienter quelques habitants mais qu'il était indispensable de faire évoluer l'adressage pour que l'ensemble des services, en particulier les services de secours, puissent être rendus correctement pour le bien de tous. Après une petite pause cette année, les hameaux verront prochainement à leur tour l'application de ce nouvel adressage.



**...redonner du dynamisme à nos communes où il fait malgré tout bon vivre...**

Enfin, avant de laisser la parole à Jacques Delavie, président de la Communauté de commune et à Corinne de Almeida, Conseillère départementale, Pascale Roussie-Nadal a tenu à donner son sentiment sur le débat national lancé par le Président de la République ; après s'être félicitée qu'une partie de ce débat traite de la difficulté des communes rurales, elle a formulé le vœu que celui-ci aboutisse concrètement « sur des mesures énergiques pour que cesse cette spirale infernale – moins de compétences, moins de population et moins d'argent – afin de redonner du dynamisme à nos communes où il fait malgré tout bon vivre ; il faut aussi le faire savoir ! » ■



## ÉTAT CIVIL

NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2018  
JANVIER & FÉVRIER 2019

### DÉCÈS

Paul Louis Noël Marie PALUSSIÈRE

\* 5 novembre 2018

Marie-Thérèse Paulette GAUTIER

\* 10 novembre 2018

André TOULON \*

22 novembre 2018

Jean Jacques BUTET \*

11 décembre 2018

Jean-Claude Alain Jacques LANOË \*

12 décembre 2018

Patrick COURCELLE\*

30 décembre 2018

Alain Pierre SAVART

à Saint-Privat des Prés

31 décembre 2018

Christian Aimé Jean AUBOYER \*

19 janvier 2019

Geneviève Raymonde Marie RINGEVAL\*

28 janvier 2019

Hélène Jeanne Elise LAMBERT

veuve BOISVERT\*

29 janvier 2019

Jacqueline REY\*

8 février 2019

Marie-Christine

Thérèse BONHOMME-LACOUR\*

10 février 2019

\* « La Meynardie » - St Privat-des-Prés

### DÉCÈS HORS COMMUNE

Guy René DEXANT-GAUTHIER

St Privat-des-Prés

4 décembre 2018

Laura Elizabeth BIGNELL veuve PHILIPPS,

St Privat-des-Prés

le 10 janvier 2019

### NAISSANCE

Zoé Laëtitia Alice PENOT

Saint-Antoine -Cumond

le 19 novembre 2018

Anouk HABAY-DUJARDIN,

Saint-Privat-des-Prés

le 28 novembre 2018

## VIE DE LA COMMUNE

### TRAVAUX

#### Remplacement des câbles électrique de façades au bourg de Saint-Privat-des Prés

Enedis avait averti le syndicat d'énergie (SDE) l'année dernière que, suite aux travaux de rénovation du bourg et à l'enfouissement des lignes électriques, les câbles électriques de façade du réseau de distribution étaient en surchauffe. En fin d'année, le SDE a procédé à leur remplacement par des câbles de diamètre supérieur pour éviter tout risque d'incendie ou de coupure de câble. ■

#### Implantation du pylône de téléphonie mobile, le 7 novembre 2018

L'inauguration du pylône de téléphonie mobile a eu lieu mercredi 7 novembre en présence de la Préfète Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc, du Président du Conseil départemental Germinal Peiro, et de Dominique Caillou représentant le SDE24. Le Maire, Pascale Roussie-Nadal a tenu à souligner l'importance de l'implantation de ce pylône, préalable au renforcement du réseau de téléphonie mobile qui fera sortir Saint-Privat-des-Prés de la « zone blanche ». Il faudra patienter encore jusqu'au printemps prochain pour que l'opérateur Free – assurant la maîtrise d'œuvre opérationnelle – installe les antennes. ■



### SOLIDARITÉ

L'équipe de Saint-Privat de l'association AMI24OUEST, qui accompagne les deux familles irakiennes, s'est réunie le 28 janvier pour faire un bilan et préparer l'avenir : une vingtaine de personnes étaient présentes et ont pu faire part de leur expérience vécue dans les différents pôles d'accompagnement : Français - Transport - Administratif - Santé-Social.

Le bilan est positif ; les progrès en français sont notables pour tous les membres des deux familles, et Nobel envisage même de travailler dès que possible après avoir terminé le Greta et réussi le test.

D'autres, comme Piaf et Fredee, la sœur et le frère de Nobel, sont en formation : un grand pas vers l'autonomie. Une petite fille est née, appelée Adela, chez Nobel et Shana, une petite sœur pour Fabyan et une grande joie pour toute la famille. ■

### UN NOUVEL ADRESSAGE

Au mois de janvier, tous les propriétaires des trois bourgs de Saint-Privat-en-Périgord ont reçu une lettre de la mairie mentionnant leur nouvelle adresse. À charge pour les propriétaires de logements loués de retransmettre cette lettre à leurs locataires. Tout changement d'adresse entraîne l'obligation pour les habitants concernés la mise à jour de certains documents administratifs. Ils doivent également mentionner leur changement d'adresse à tous les organismes de service comme les banques, les assurances, services sociaux, etc. Ces démarches, pour certaines d'entre-elles, ne peuvent se faire que par internet via le site [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr). Pour ceux qui ne possèdent pas d'internet ou ont du mal à l'utiliser, un espace numérique est à leur disposition à la mairie de Saint-Privat-en-Périgord où les secrétaires les aideront dans leurs démarches.

Ce nouvel adressage est l'aboutissement de plus d'une année de travail. Le choix qui a été fait par le Conseil municipal est d'adopter la numérotation métrique. Il a fallu aux équipes en charge de ce dossier de proposer un nommage des rues, et de procéder au recensement de l'ensemble des logements pour leur attribuer un numéro.



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN CENTRE-BOURG

Par deux fois en quelques années, le centre bourg de Saint-Antoine-Cumond a subi des accidents de la route. Deux fois, c'est trop et c'est peu à la fois, car le nombre d'imprudences des

usagers de la route est bien supérieur et les habitants du bourg peuvent témoigner d'une réelle situation dangereuse de manière quotidienne.

➤ C'est en particulier le cas le matin à l'heure de l'embauche où certains automobilistes ne ralentissent pas en arrivant en centre bourg – cela malgré les ralentisseurs en entrée de bourg et la réduction de la largeur de la voie réalisée lors des travaux du bourg de Saint-Antoine-Cumond. S'il n'y a pas encore eu de blessés, sans doute un hasard, des dégradations importantes sont constatées sur les barrières et poteaux sensés protéger les piétons.

Alors comment faire pour améliorer cette situation ? L'étroitesse de la rue et la proximité des maisons nous interdit toute modification du profil de la

rue. L'installation de ralentisseurs en plein centre bourg engendrera des nuisances sonores que les riverains ne supporteront pas longtemps.

Le contrôle de vitesse par la Gendarmerie, à coup sûr très dissuasif, ne peut être qu'une solution temporaire et il n'est pas si sûr que les vitesses me-

surées soient très supérieures à celles autorisées. En effet, le relevé effectué il y a cinq ans déjà par les services départementaux ne montrait pas de dépassements de vitesse ; il faut rappeler que la rue principale du bourg est une Départementale. La vitesse autorisée de 50 km/h est par ailleurs elle même excessive car, même respectée, le danger demeure compte tenu de la configuration de la route. On peut tenter de mettre une nouvelle signalisation, style panneau radar lumineux qui indique la vitesse réelle des automobilistes à l'approche du centre bourg et peut leur rappeler la dangerosité du lieu.

Pas de solution miracle contre l'inconscience de certains conducteurs. La réflexion continue et la municipalité restera à l'écoute... des bonnes solutions. ■



## DANS NOS BOURGS

Ce numéro correspond à la distance qui sépare l'entrée du logement du début de la rue. Ainsi, si vous habitez au 75 de la rue "X" c'est que votre entrée de logement se situe à 75 mètres de début de la rue "X". Le principe en est assez simple mais peuvent dérouter ceux qui sont habitués à la numérotation classique, des numéros qui se suivent. Les cotés pairs et impairs restent toutefois maintenus dans la nouvelle numérotation. Chaque adresse comporte désormais un nom de voie (rue, route ou autre), un numéro, vous pouvez également ajouter le nom de la commune déléguée (ce n'est pas une obligation puisque sur l'ensemble de la commune il ne peut pas y avoir de duplication de nom de voie) et 24410 SAINT-PRIVAT-EN-PÉRIGORD.

Pourquoi cette nouvelle numérotation ?

Cette nouvelle numérotation a la préférence de tous les organismes en charge des services publics ou privés qui doivent rechercher votre adresse, ainsi que les Secours. Elle permet également d'éviter l'utilisation de numéros « bis » ou « ter ». Le principe d'un adressage individualisé est une obligation pour les communes de plus de 2 000 habitants. Il est très fortement encouragé dans les autres communes. Il sera nécessaire lorsque la fibre arrivera dans chaque maison. Pour Saint-Privat-en-Périgord, l'existence des trois bourgs ajoutait à la confusion des adresses et la municipalité ne pouvait pas laisser perdurer une situation préjudiciable à la bonne marche des services publics.

Dés l'année prochaine, cette numérotation sera étendue à tous les hameaux de la commune. ■

## INFOS PRATIQUES

### RAMASSAGE DES SACS JAUNES

Du nouveau dans le ramassage des sacs jaunes.

➤ Le SMCTOM généralise l'utilisation du camion de ramassage à chargement latéral. En vigueur depuis plus d'un an pour le ramassage des déchets ménagers non recyclables (sacs noirs et conteneurs verts), ce type de ramassage est étendu désormais aux conteneurs jaunes (déchets recyclables).

Cette mesure entraîne une fois encore une légère modification des points de collecte, puisque le bras de collecte, pour être manœuvré, a besoin d'un peu plus d'espace sans aucun obstacle ; en conséquence les barrières encadrant certains points de collecte devront être enlevées. ■



### BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS INTERDIT

Il est rappelé que tout brûlage est interdit à partir du 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 30 septembre.

➤ L'arrêté préfectoral précise que le principe est l'interdiction générale des brûlages à l'air libre des déchets verts, qu'il s'agisse des brûlages en tas, en cordons, un incinérateur individuel ou en écobuage.

Les filières de valorisation des déchets verts doivent être privilégiées (broyage, paillage, compostage, collecte, mise en déchetterie...). ■



### NUISANCES SONORES

Comme chaque année au printemps, avec l'arrivée des beaux jours et l'accroissement des activités en extérieur, il est toujours utile, hélas, de rappeler la législation en matière de nuisance sonore.

➤ Chacun pourra se rendre sur le site internet de Saint-Privat-en-Périgord : rubrique *mairie/infos* et lire ou télécharger l'arrêté préfectoral. Nous en rappellerons ici quelques articles qui concernent le plus grand nombre :

➤ Article 19 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions et toute disposition pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareil de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instrument de musique, d'appareils ménagers, d'installations de ventilation, de chauffage et de climatisation, ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.



➤ Article 20 : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

#### les jours ouvrables

de 8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h 30

#### les samedis

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

#### les dimanches et jours fériés

de 10 h à 12 h



### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

**2019 est une année d'élections. Un nouveau décret est entré en vigueur qui concerne les inscriptions sur les listes électorales depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Si vous ne vous êtes pas inscrits l'année dernière, il est désormais possible de le faire jusqu'au sixième vendredi avant le scrutin.**

➤ Pour rappel, les principaux points sont :

**Les listes électorales sont permanentes.** Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard **le sixième vendredi précédant ce scrutin.**

La liste électorale de la commune est extraite d'un répertoire électoral unique et permanent. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) procède directement dans le répertoire électoral unique :

- Aux inscriptions et radiations ordonnées par l'autorité judiciaire ;
- Aux radiations des électeurs décédés et des électeurs qui n'ont plus le droit de vote.

Les informations nécessaires à la tenue et à la mise à jour du répertoire électoral unique sont transmises par voie électronique.

Les listes électorales sont permanentes.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin.

La commission administrative est remplacée par une commission municipale.

Sont inscrites sur la liste électorale de la Commune [...] les personnes qui ont atteint l'âge prévu par la loi pour être électeur à la date de ce scrutin ou, lorsque le mode de scrutin permet un second tour, à la date à laquelle ce second tour a vocation à être organisé ;

#### INSCRIPTION d'OFFICE à 18 ANS

➤ Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de Recensement citoyen au moment de ses 16 ans. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il est possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance. ■

### GROUPEMENT D'ACHAT d'ÉLECTRICITÉ

**Pour les années 2018 et 2019, la fourniture d'électricité à la commune a été confiée à Direct Energie suite à l'appel d'offre concernant les achats groupés d'énergie auquel la commune de Saint-Privat-en-Périgord avait adhéré il y a deux ans via le Syndicat d'énergie de la Dordogne (SDE).**

➤ Ce groupement avait permis de sortir du tarif réglementé et, globalement, toutes les communes adhérentes avaient pu ainsi réaliser une économie de 7% sur le tarif réglementé.

Ce premier contrat arrivant à son terme fin 2019, un nouvel appel d'offre sera lancé cette année pour choisir un fournisseur d'énergie pour les trois années qui viennent – de 2020 à 2022.

Ce groupement d'achat comprend désormais sept syndicats d'énergie de la Nouvelle Aquitaine. Le Président du SDE, Philippe Ducène, se félicite de l'extension du groupement d'achat qui constitue une réelle force de frappe en vue des négociations à venir ; une très large majorité des communes de la Dordogne en sont adhérentes. ■



### LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

C'est un projet public lancé en France par le ministère de la Santé visant à ce que chaque Français dispose d'un dossier médical informatisé prenant toutes les données médicales du patient. Le projet est lancé par la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'Assurance maladie.

Le dossier médical partagé (DMP) est donc un carnet de santé numérique gratuit, confidentiel et hautement sécurisé qui conserve les informations de santé (traitements, résultats d'examen, pathologies, allergies...) d'un patient. Il est officiellement disponible pour tous à partir du 6 novembre 2018 à la suite d'une annonce de la ministre de la Santé.

Il a pour but de mettre à disposition, avec votre accord, des informations sur votre santé afin d'améliorer votre prise en charge, particulièrement en cas d'urgence. En effet, tout médecin régulateur du SAMU peut accéder directement à votre dossier.

Vous pouvez disposer d'un DMP dans le respect du secret médical, si vous êtes bénéficiaire de l'Assurance maladie.

**Vous pouvez créer en quelques minutes votre DMP** en ligne en vous connectant sur le site [dmp.fr](http://dmp.fr) :

- munissez-vous de votre Carte Vitale ;
- renseignez une adresse mail ou un numéro de téléphone mobile qui servira à vous avertir dès qu'un nouveau document est ajouté à votre DMP ;
- indiquez votre médecin traitant et choisissez les professionnels de santé pouvant accéder à votre DMP.

Vous pouvez vous connecter directement à votre DMP depuis un accès internet avec vos codes confidentiels (identifiant et mot de passe que vous recevrez par sms lors de votre connexion). La consultation vous donne accès à toutes les actions effectuées sur votre DMP.

**Vous pouvez aussi vous rendre chez votre pharmacien, à votre Caisse d'Assurance maladie ou chez un professionnel de santé** qui l'ouvrira pour vous-même ou pour votre enfant mineur sur présentation de votre Carte Vitale.

À tout moment, vous pourrez :

- supprimer certains des documents qu'il contient, ou masquer certaines informations.

- mettre fin à l'autorisation d'accès d'un professionnel de santé, à l'exception de votre médecin traitant, soit directement en vous connectant soit auprès d'un établissement de santé ou lors d'une consultation médicale.

- fermer votre DMP ; à partir de sa fermeture, votre DMP est conservé 10 ans, puis supprimé. Pendant cette période, vous pouvez demander la réactivation de votre DMP.

- vous pouvez aussi demander la suppression définitive de votre DMP.

- le décès du titulaire du DMP entraîne sa clôture.

**À part vous, seuls les professionnels de santé de votre choix (généralistes, spécialistes, personnel infirmier ou hospitalier...), peuvent le consulter.**

La Médecine du travail, les mutuelles et assurances, les banques mais aussi votre employeur, ne peuvent accéder à votre Dossier Médical Partagé. Tout accès non autorisé constitue un délit passible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende. ■

### THÉOS A PERDU SON GUIDE

**Verrons-nous encore l'âne Théos arpenter les rue et sentiers de notre commune ? Son maître, François Callerot, nous a quitté dernièrement.**

À chaque manifestation – comme le *Téléthon*, les brocantes et autres festivités – il faisait la joie des enfants se prêtant aux caresses et câlins tout en tractant la calèche pour une ballade dans les rues et sentiers de notre territoire.

Théos a accompagné son maître jusqu'à sa dernière demeure à Servanches. ■



### MARDI 19 MARS

57<sup>e</sup> anniversaire  
du cessez-le-feu en Algérie  
aux Monuments aux Morts  
FESTALEMPS • 10 h  
St PRIVAT • 10 h 30  
St ANTOINE • 11 h



### MERCREDI 8 MAI

Victoire de 1945  
aux Monuments aux Morts  
à 11 h dans les 3 villages



### DIMANCHE 26 MAI ÉLECTIONS EUROPÉENNES



### FÊTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Comme l'an dernier, l'équipe de la bibliothèque de Saint-Privat-Prés prépare une fête ouverte au public qui aura lieu à la Salle des Fêtes, **le MARDI 9 AVRIL de 13 h 30 à 15 h 30**

Une animation percussions pour tous les enfants de l'école sur le thème « Musique d'Amérique latine », avec l'intervention en atelier de deux musiciens multi-instrumentistes pour faire découvrir les différents styles de musique avec le compositeur / chanteur / guitariste / percussionniste Jano Arias – originaire du Mexique – et Johan Paimbault multi-percussionniste / chanteur.



Les objectifs seront d'aborder les origines historiques des musiques afro-latines, la transmission et le partage de la théorie ; la pratique en groupe de rythmes basiques, la démonstration des musiques abordées sous forme de mini-concerts du duo.

L'atelier durera 2 heures et restera ouvert à toute personne désirant regarder, écouter par simple curiosité. N'hésitez pas à venir passer un agréable moment de partage et de gaieté. ■

# UN PROJET POUR LA COMMUNE



## POUR UN VILLAGE FLEURI

La commune a entamé une démarche de labellisation « Village fleuri » afin de rendre les bourgs plus attractifs. C'est une action d'inspiration résolument écologique. Le label existe depuis plus de 60 ans maintenant et concerne plus de 4 700 communes en France, dont 41 sur le département de la Dordogne.

Le label repose bien entendu sur le respect de l'environnement mais d'autres critères sont également pris en compte comme la qualité de l'accueil ou la consolidation du lien social. Avec le label « village fleuri », c'est beaucoup plus qu'une simple action technique de fleurissement du village qui est demandée, mais une véritable philosophie sur la vie au village.

Ainsi le village fleuri doit contenir des espaces publics généreux en composition florales, mais il doit aussi mettre son identité en valeur à travers son patrimoine et la manière d'éclairer monuments, murs, places trottoirs par une implantation de végétaux rendant l'ensemble le plus harmonieux possible. Le respect de l'environnement passe aussi par le maintien de la biodiversité. Les fleurs ne suffisent pas, il faut aussi penser aux insectes qui les polonisent et leur faire une place à eux aussi.



Orner une allée



Le fauchage différencié permet de laisser la nature se charger elle-même du fleurissement

### LA LABELLISATION

Les communes s'inscrivent à la démarche « Villes et villages fleuris » auprès du Conseil départemental et peuvent organiser des concours communaux des maisons et jardins fleuris. Les départements sélectionnent et accompagnent les communes susceptibles d'obtenir le label. Les régions attribuent les trois premiers niveaux du label (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fleur). Le Conseil national des Villes et villages fleuris (CNVF) attribue le 4<sup>e</sup> et dernier niveau du label ; de plus il coordonne le processus de labellisation.

La démarche de labellisation « village fleuri » s'inscrit donc obligatoirement dans le long terme. C'est un processus qui demande de la pédagogie pour qu'un maximum d'habitants se sentent concernés et participent activement à la démarche.

### NOTRE PROJET

Pour la commune de Saint-Privat-en-Périgord, il y aura lieu de créer une organisation impliquant les élus et les agents techniques.

Le budget d'une telle démarche n'est pas neutre, et il doit être considéré comme un véritable investissement avec un retour espéré en matière de tourisme et, surtout, d'amélioration du cadre de vie pour tous. ■



Les arbres en mauvais état sont en fait des hôtels à insectes naturels

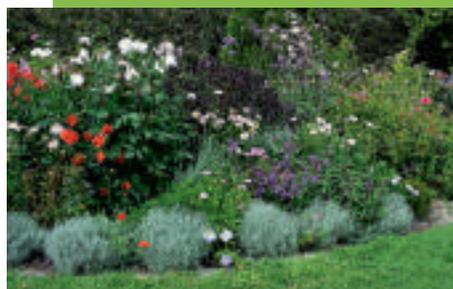
Les organisateurs du label mettent l'accent sur le lien social qui doit accompagner la labellisation de la commune. Ce lien se traduit par des actions de formation et d'insertion sociale comme la pratique du jardinage, la création et le développement de jardins familiaux ou partagés et par des actions pédagogiques visant à sensibiliser le public au jardinage et « faire découvrir l'univers végétal ».



Projet de fleurissement à Festalemps. Ne plus laisser d'espaces non végétalisés



Un joli mur mis harmonieusement en valeur avec une plante fleurie



# RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 NOVEMBRE 2018

## TRAVAUX

■ Rénovation des façades des bâtiments communaux et aménagement du bourg de Saint-Privat-des-Prés 3<sup>e</sup> tranche + travaux de démolition de la grange + aménagement d'une placette + travaux de rénovation des façades sur l'ensemble de la commune. Nouveau plan de financement = 270 548,48 € HT. 46 % d'aides publiques.

> *Accepté à l'unanimité.*

■ Convention pour la clause d'insertion sociale et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

> *Accepté à l'unanimité.*

■ Éradication des luminaires boules pour un montant de 2 960, 53 € dont part de la commune = 33 %

> *Accepté à l'unanimité.*

## EAU & ASSAINISSEMENT

■ Transfert aux Communautés de communes des compétences Eau et Assainissement.

> *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de ces compétences qui sera alors repoussé à 2026.*

## PERSONNEL

■ Création d'un poste pour les services techniques en contrat aidé

L'objectif du PEC est de faciliter l'insertion professionnelle d'accès à l'emploi. En contrepartie une aide à hauteur de 50 % de l'Etat est attribuée à la Collectivité plafonnée à 20 heures.

> *Le Conseil se prononce :*

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 27

*Mesure adoptée.*

■ Renouvellement assurance statutaire des agents municipaux.

> *Mesure adoptée à l'unanimité.*

## AUTRES SECTEURS

■ Transmission des données de l'état civil par voie dématérialisée.

> *Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention.*

■ Vente de chemin rural

> *Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'aliénation d'une partie du chemin rural situé au lieu-dit Maleville et accepte la proposition de Monsieur Yann Thivolard et de Madame Valérie Beaudout.*

■ Donation parcelle de M. Jacquin

> *Le Conseil décide à l'unanimité l'achat de cette parcelle pour l'Euro symbolique.*

## QUESTIONS DIVERSES

■ M. Stéphane Ferrier demande qu'une place de parking soit réservée pour la Maison d'accueil. Par ailleurs il demande à ce qu'une information soit faite pour que la maison d'accueil soit complétée ; il y a actuellement une place disponible.

■ M. Karl Chapelot demande que des arbustes sur l'aire de loisirs de St Antoine Cumond soient remplacés. Madame le Maire autorise demander un bon d'achat au secrétariat.

■ M. Cyril Condemine demande qu'un groupe de travail se mette en place pour travailler sur le dossier d'adressage des hameaux pour les trois communes historiques

15 FÉVRIER 2019

## TRAVAUX

■ Pour la troisième tranche de rénovation du bourg de Saint-Privat-des-Prés, avec l'aide de l'Assistance Technique départementale, la Mairie a lancé un appel d'offres par procédure adaptée conformément au code des marchés publics. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres : EUROVIA, COLAS et l'entreprise JEAN Christian.

C'est l'entreprise « Jean Christian » qui a remporté l'appel d'offre sur tous les points du dossier pour un montant de 203 250,51 € HT.

> *Le Conseil approuve la décision à l'unanimité.*

## BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

■ La Trésorerie nous informe que la Direction départementale de la Dordogne leur a fait part de certaines incohérences identifiées entre les délibérations de création, le type de collectivité, le type de budget et le plan des comptes. Le budget annexe dit « Photovoltaïque » est concerné.

> *Mesure approuvée à l'unanimité.*

## CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

■ L'AMF a tenu son 101<sup>e</sup> congrès du 22 au 26 novembre 2018. L'AMF demande à tous les conseils municipaux de soutenir la résolution qui en découle. Cette résolution affirme trois principes fondamentaux :

● Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ● L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ● La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité propose sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le Gouvernement :

● Garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;

● La compensation intégrale et durable de la taxe d'habitation ;

● L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement

● La révision de la limitation à 1,2% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales ;

● Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;

● Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;

● Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence — et en particulier de la compétence « eau et assainissement » - qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

> *Mesure adoptée à l'unanimité.*

## CONTRAT AVEC LA S.P.A.

> *Mesure adoptée à l'unanimité.*

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

■ École de Saint Privat en Périgord : piscine pour les élèves à partir du CE2 ; même subvention que l'année précédente soit 950 €, correspondant au devis du transporteur soit les 10 aller/retour.

■ Collège Dronne-Double : Comme tous les ans le collège Dronne-Double sollicite notre participation financière pour aider des élèves de notre commune à partir en voyages scolaires à hauteur de 25 € par élève pour 4 concernés.

> *Mesure adoptée à l'unanimité.*

## QUESTIONS DIVERSES

■ Évolution de la consommation d'électricité de la commune en 2018.

M. Louis-Michel Testaud expose au Conseil l'évolution de la consommation électrique de la commune depuis 2015 – bâtiments et éclairage public. Les mesures prises pour diminuer la consommation électrique de l'éclairage public sont significatives depuis la mise en œuvre du plan visant à diminuer le nombre de lampadaires éclairés en permanence (environ 16% d'économie).

■ Demande de mise en place d'un défibrillateur à Festalemps

M. David Clairaud demande qu'un défibrillateur soit installé sur la Commune déléguée de Festalemps compte tenu de l'utilisation fréquente de la salle des fêtes,

■ Huguette Fauré souhaite que la Communauté de Communes entreprenne une publicité plus large en faveur de la maison d'accueil de Festalemps, qui devra fermer au printemps en raison d'un manque de résidents et qui ne permet pas d'apporter des revenus suffisants aux gérants.

Ces comptes rendus sont simplifiés. Les comptes rendus complets des délibérations du Conseil municipal sont affichés en mairie et accessibles sur le site internet de la commune.



En mai prochain auront lieu les élections européennes dans tous les pays de l'Union Européenne (UE) ; pour la France ce sera le dimanche 26 mai. Nous avons choisi, à travers ce dossier, de vous donner un éclairage sur cette institution qu'est l'UE. Traiter un tel sujet dans un journal communal est un défi pour la rédaction qui n'a que peu de place à sa disposition pour rendre visible une organisation aussi complexe.

## GENÈSE & HISTOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Quelque soit le regard que chacun peut porter sur l'organisation actuelle de l'UE, il est important d'avoir à l'esprit le contexte de sa création. L'idée d'une association des pays européens pouvant dépasser les antagonismes nationaux n'est pas nouvelle, Victor Hugo envisageait des « États-Unis d'Europe » sur un concept humaniste et pacifique.

➤ Cependant, il a fallu les tragiques conflits de la première moitié du XX<sup>e</sup> pour que quelques hommes posent les bases d'une organisation structurée de l'Europe entre 1945 et 1950 : Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi et Winston Churchill. Ainsi, le 9 mai 1950, Robert Schuman (ministre des Affaires étrangères du gouvernement français) reprend une idée de Jean Monnet et propose la création « Communauté européenne du charbon et de l'acier » (CECA). Ces deux éléments, le charbon et l'acier, revêtaient une forte valeur symbolique, transformant des matériaux de guerre en instrument de réconciliation.

➤ **Les six états fondateurs** – Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et République fédérale d'Allemagne – décidèrent de créer la « Communauté économique européenne » (CEE) avec les traités de Rome, le 25 mars 1957, sur la base d'un marché commun plus large couvrant toute une gamme de biens et de services.

➤ **La Communauté s'élargit en 1973** pour y admettre trois nouveaux membres (Danemark, Irlande et Royaume-Uni) et s'accompagne de la mise en œuvre de nouvelles politiques sociale, environnementale et régionale avec notamment la création du Fonds européen de développement régional (FEDER) en 1975.

En juin 1979, les premières élections au suffrage universel direct du Parlement européen font franchir aux communautés européennes un pas décisif. Ces élections se tiendront tous les cinq ans.

La Grèce (1981), l'Espagne et le Portugal (1986) rejoindront les communautés européennes. Au même moment, sur la base d'un livre blanc présenté en 1985, la commission présidée par Jacques Delors décide d'achever la construction d'un grand marché intérieur pour le 1<sup>er</sup> janvier 1993 par l'Acte unique européen signé en février 1986.

➤ **À la suite du bouleversement politique que constitue la chute du mur de Berlin** et la disparition de l'Union soviétique, les membres de la CEE négocient un nouveau traité à Maastricht en 1991 qui donnera naissance à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> novembre 1993. Dès lors, l'Union poursuivra son élargissement et, dans le même temps, achèvera le projet par la création de la monnaie unique, l'Euro, qui circulera dans les douze pays de la zone euro à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Afin de répondre au désir de stabilité des pays d'Europe centrale, l'Union continuera à s'élargir à vingt-huit membres, la Croatie intégrera l'union en 2013. Aussi, afin de simplifier l'organisation qui devient très complexe et difficile dans son fonctionnement, l'Union européenne se dotera par le traité de Lisbonne d'une constitution qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009, non sans mal, après avoir été rejetée par deux référendum nationaux en juin 2004.

➤ **Cette année, les élections des députés européens** auront lieu dans un contexte houleux avec les conséquences de la crise économique qui a touché les pays européens dès 2008, le départ du Royaume-Uni de l'union qui devrait être effectif fin mars, la montée des mouvements qualifiés de populistes et l'instabilité internationale avec le ralentissement de l'économie mondiale. ■

**Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai, afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen. Le principal changement par rapport aux élections de 2014 est l'abolition des circonscriptions régionales et le retour aux listes nationales.**

## LES INSTANCES

L'Union européenne n'est ni une confédération d'états, ni un état fédéral. C'est en fait une construction politique originale en constante évolution. Les politiques de l'UE sont le résultat de décisions prises par le Conseil représentant les États membres, le Parlement européen représentant les peuples et la Commission européenne, organe indépendant des États et garante de l'intérêt général européen.

### LE CONSEIL EUROPÉEN

➤ Il comprend les chefs d'État ou de gouvernement de tous les pays membres de l'UE, ainsi que le président de la Commission. Il se réunit en principe quatre fois par an à Bruxelles. Le Président permanent du Conseil a pour rôle de coordonner le travail de celui-ci et d'en assurer la continuité. Il est élu à la majorité qualifiée de ses membres pour deux ans et demi et rééligible une fois. Le Conseil européen fixe les objectifs et détermine les moyens d'y parvenir. Il aborde également les problèmes d'actualité internationale. ■

### LE CONSEIL

#### ou Conseil des ministres

➤ Il est composé des ministres des gouvernements nationaux de l'UE. Chaque pays en exerce la présidence, par rotation pour une durée de six mois. Il réunit les ministres des pays membres selon la matière inscrite à l'ordre du jour : affaires étrangères, agriculture, industrie, transport, etc.

Dans les domaines essentiels tels que l'adhésion d'un nouvel État, la fiscalité, la modification des traités ou la mise en route d'une nouvelle politique commune, le Conseil doit statuer à l'unanimité. Pour les autres décisions, il doit recueillir la majorité qualifiée. Chaque pays possède un nombre de votes en fonction de sa population. ■

Mais si pour tout un chacun l'UE reste une institution dont les contours peuvent apparaître imprécis, nous sommes tous en réalité directement concernés par ses décisions qui s'imposent à nous dans beaucoup de domaines : celui des normes, de l'attribution de subventions, de la finance, de l'économie, des frontières etc. Aussi, il nous est apparu important de vous apporter, de manière le plus factuel possible, quelques éléments d'informations.

### DÉCISIONNELLES



#### LE PARLEMENT EUROPÉEN

➤ C'est l'organe d'expression démocratique et de contrôle de l'Union qui participe également au processus législatif. Ses membres sont élus au suffrage universel tous les cinq ans depuis 1979 et c'est donc lui qui fera l'objet du renouvellement de ses membres le 26 mai prochain. Le Parlement dispose du pouvoir de renverser l'ensemble de la commission à tout moment, en adoptant une motion de censure votée aux deux tiers. ■

#### LA COMMISSION EUROPÉENNE

➤ C'est l'organe clé du système institutionnel de l'UE. Elle dispose de l'initiative dans les domaines législatifs. Ses propositions sont discutées et adoptées au Parlement. Ses membres sont nommés pour cinq ans après un vote d'investiture du Parlement. Elle peut être censurée par le Parlement contraignant ses membres à une démission collective. ■

#### LES AUTRES ORGANES DE L'UE

D'autres instances institutionnelles revêtent une importance vitale pour le fonctionnement de l'UE par leur indépendance ou leur devoir de contrôle.

➤ Il en va ainsi de la **Cour de Justice de l'UE**, dont le siège est à Luxembourg. Elle est composée d'un juge par État et de neuf avocats

généralistes. Le rôle de la cour est d'assurer le respect du droit européen et l'interprétation et l'application correcte des traités. ■

➤ **La Banque centrale européenne**, située à Frankfurt, a la responsabilité de gérer l'euro. Ses principales missions consistent à maintenir la stabilité des prix et à surveiller les banques de la zone euro. ■

➤ **La Cour des comptes de l'UE**, créée en 1975, a son siège à Luxembourg. Elle est composée de 28 membres (un par pays membres). Elle vérifie la régularité et la légalité des recettes et des dépenses de l'Union ainsi que sa bonne gestion financière. ■

**D'autres instances ont la mission d'assister le Conseil et la Commission.**

➤ C'est le cas du **Comité économique et social européen (CESE)**, formé de membres, nommés pour cinq ans, représentant les différentes catégories concernées par la vie économique et sociale et de la société civile. ■

➤ **Le Comité des Régions (CdR)** est composé de représentants des collectivités régionales et territoriales nommés par le Conseil sur proposition des États pour une durée de cinq ans. ■

➤ Enfin, **la Banque Européenne d'Investissement (BEI)**, située à Luxembourg, est compétente pour accorder des prêts et des garanties pour la mise en œuvre d'actions en faveur des régions moins développées et pour la reconversion d'entreprises. ■

#### LES FONDS EUROPÉENS

Les fonds structurels européens ou fonds européens structurels d'investissement (FESI) sont des fonds visant à permettre aux États membres de l'Union européenne d'être solidaires tout en restant compétitifs dans l'économie mondiale. Ils agissent en profondeur sur les structures économiques et sociales des régions européennes, tout en réduisant les inégalités de développement sur l'ensemble du territoire européen.

➤ L'enveloppe financière allouée à la politique de cohésion est répartie entre trois fonds structurels : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion (concernant uniquement les États membres de l'Union européenne ayant le plus de difficultés économiques). ■



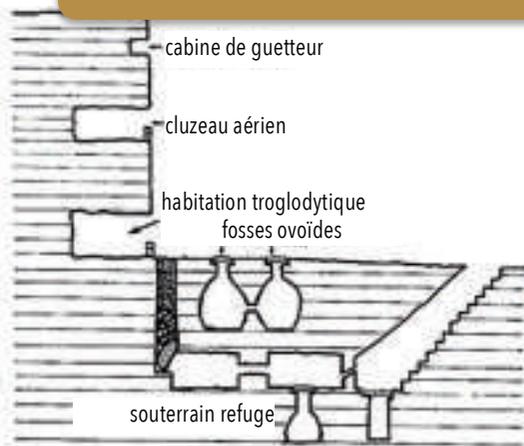
**Certains fonds non structurels servent également à financer certains secteurs de la politique européenne.**

➤ C'est le cas notamment du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen de la Pêche (FEP). Le premier de ces fonds sert en particulier à financer la Politique Agricole Commune (PAC). ■



## LES CLUZEUX – UNE VIE SOUTERRAINE

En Périgord, nous savions depuis 1940 et la découverte de Lascaux, que des hommes vivaient dans des grottes il y a 20 000 ans. Mais ce besoin de protection et d'abris a largement perduré jusqu'à l'époque récente où, pour échapper aux guerres, les habitants n'hésitaient pas à creuser des souterrains pour y provisionner de la nourriture et de quoi passer quelques jours – le temps que des envahisseurs ou des brigands passent leur chemin. Cet héritage, Serge Avrilleau, un passionné d'archéologie souterraine, l'a mis en valeur à travers quatre ouvrages édités entre 1975 et 2008. Ces livres font le recensement méthodique des souterrains et cluzeaux en Périgord, canton par canton.



### QU'EST-CE QU'UN CLUZEAU ?

➤ Ce travail de terrain l'a conduit à mettre à jour une quantité surprenante de petites grottes, de souterrains aménagés ou de simple "trous" creusés par les hommes, dont certaines à partir de leurs propres habitations. Ces endroits, secrets par définition, ne se laissent pas découvrir facilement. Certains d'entre eux ont également disparus aujourd'hui avec des rénovations de maisons ou des travaux de réfection des villages. Les ouvrages de Serge Avrilleau deviennent donc plus précieux au fur et à mesure que les années passent. Ils nous renseignent sur ces périodes troubles, de conflits et d'insécurité et témoignent de manière générale de la peur chronique qui habitait nos aïeux. En lisant ces ouvrages, on peut noter que l'auteur s'appuie parfois sur d'autres ouvrages écrits au début du XX<sup>e</sup> siècle.

C'est le cas notamment des ouvrages d'Anet Dubut, datant de 1914, instituteur de Saint-Antoine-Cumond et auteur de la Pyramide (voir l'édition du journal de juin 2017 sur le patrimoine de Saint-Privat-en-Périgord) ou du marquis de Cumond qui précisa l'emplacement des souterrains à Cumond dans la *Société Historique et Archéologique du Périgord* en 1912.

➤ Le terme de cluzeau provient du latin « claudere » (fermer, clore). Il est utilisé exclusivement dans le Sud-ouest et s'écrit en occitan « cluseu ». Un cluzeau désigne une cavité artificielle taillée dans le rocher par la main de l'homme. Le mot cluzeau s'applique donc aussi bien à un souterrain-refuge qu'à une grotte naturelle aménagée et fortifiée par les hommes. Les cluzeaux peuvent donc prendre plusieurs formes et peuvent contenir plusieurs types d'excavation

pour des usages bien définis mais qui conservent encore aujourd'hui encore leur part de mystères. Ainsi certaines excavations fréquentes en Périgord, étroites à ouverture circulaires se situant à proximité des entrées de souterrains, appelées "fosses ovoïdes" peuvent signifier la présence de réserves à grains (silos) ou représentent des lieux de rites funéraires. Seules des fouilles approfondies pourraient lever le doute sur la destination de ces excavations. ■

### LES CLUZEUX DE ST PRIVAT-en-PÉRIGORD

#### Saint-Antoine-Cumond

➤ L'auteur y recense quatre souterrains. Le souterrain du château de Cumond, le souterrain de l'église de Cumond, celui de Pleine-Serve/Lamourier et le souterrain de Chez Nevert. ■

#### Festalemps

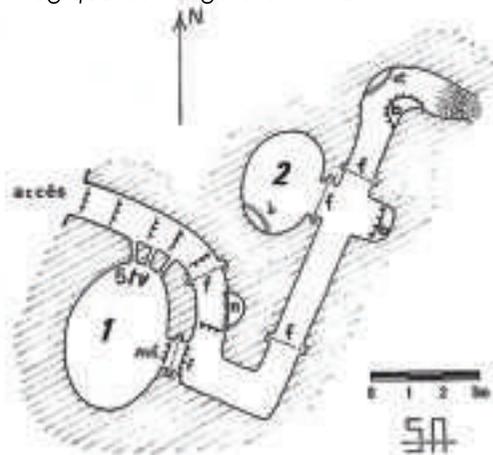
➤ Festalemps est l'une des rares communes du Ribéracois dont le socle rocheux soit exclusivement constitué par le calcaire maestrichtien du crétacé supérieur ; cette base géologique est recouverte seulement sur une zone limitée entre Festalemps et Ponteyraud. La présence du Maestrichtien favorise la formation de cavités naturelles à l'origine desquelles nous devons très souvent des souterrains aménagés. Il y a au moins six cluzeaux à Festalemps, dont deux sont particulièrement remarquables à l'Audibertie et La Gacherie. ■

#### Saint-Privat-des-Prés

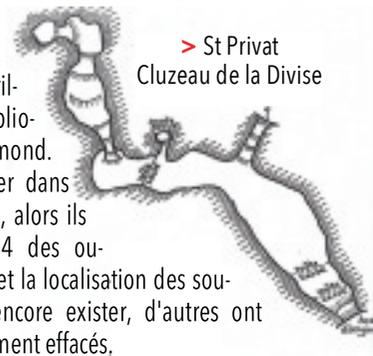
➤ L'auteur n'y dénombre pas moins de 14 souterrains et fosses ovoïdes. Des travaux réalisés dans les années 60, autour de l'église ont fait ressortir des excavations datant du Moyen Âge et témoignent peut-être de rites funéraires païens, peut-être des vestiges d'un conflit entre un christianisme naissant et des ultimes manifestations païennes issues des cultes barbares qui ont succédé à l'empire romain.

Souterrains et fosses ovoïdes de l'église, souterrains et silo du Musée, souterrain du Prieuré, silos de la cour du château, silos de la maison Lafaye, grottes du puits Liégeois, grotte de la Divise, souterrains de La Motte, souterrains de Mauretie, souterrains de Maleville, souterrain de Lembaudie, silo de Maleyssies, souterrain du Maine du sol, souterrain du bois du Souillier. ■

➤ Cet article ne saurait vous donner une liste exhaustive et une description détaillée de tous les cluzeaux situés sur la commune de Saint-Privat-en-Périgord. Toutefois, les ouvrages de Serge Avrilleau sont disponibles à la bibliothèque de Saint-Antoine-Cumond. Si certains veulent se lancer dans une « chasse aux cluzeaux », alors ils trouveront, dans le tome 4 des ouvrages, le descriptif détaillé et la localisation des souterrains. Certains doivent encore exister, d'autres ont probablement été définitivement effacés,



> Festalemps. Cluzeau de Laudibertie



> St Privat Cluzeau de la Divise

## LANCEZ-VOUS DANS LE BIO !

Avec les beaux jours qui arrivent, beaucoup d'entre vous veulent préparer leur potager. Quoi de plus plaisant que de consommer ses propres fruits et légumes, à portée de main. Mais voilà, il faut que ces produits soient beaux et bons et en quantité suffisante. L'habitude a été prise par beaucoup de donner un coup de pouce à la nature, alors il faut lutter contre les parasites, les maladies et renforcer les nutriments naturels des plantes, voire les remplacer, par des engrais. L'industrie agroalimentaire œuvrant depuis des décennies pour la rentabilité agricole vous offre pour pas trop cher tous les traitements qui combleront vos désirs, récolte abondante, produits sans défaut.

☛ Le prix à payer est en fait dans la qualité même du produit : des goûts plus fades, et surtout des traitements agressifs qui sont absorbés par les plantes et qui seront restitués dans votre corps.

Entre lobbies de l'industrie agroalimentaires et adeptes sans condition de la culture biologique le débat s'égare parfois. Fautes d'études scientifiques décisives car basées sur des probabilités, tout le monde peut redouter les conséquences des changements de modes d'agriculture. Et s'il est difficile de s'y retrouver c'est parce que les certitudes reposent en fait bien souvent que sur des pourcentages : avec les pesticides, vous avez un nombre de chances plus important de développer des cancers, car tout dépend des doses absorbées et sans doute de vos propres réponses immunitaires. Mais si les faits sont si difficiles à mettre en évidence, reconnaître par exemple qu'une maladie est à coup sûr la conséquence d'exposition à un produit toxique en particulier, les statistiques indiquent malgré tout une tendance, qui elle sur des années d'observation, constate les effets néfastes des produits phytosanitaires : outre le développement de cancers, on peut aussi citer la disparition progressive mais rapide de la biodiversité chez les insectes pollinisateurs pourtant indispensables à la reproduction des plantes.

☛ Alors, quand vous entamerez votre potager, ayez à l'esprit la bonne santé de la nature qui sera aussi la vôtre.

Pour un particulier, la recherche de rentabilité est un non sens et mieux vaut travailler sa terre, alterner les cultures, fertiliser les sols avec du compost non contaminés par des pesticides. Vous aurez probablement un peu de perte si les conditions météorologiques ne sont pas favorables : un excès d'humidité peut toujours apporter des maladies, la chasse aux insectes ravageurs requiert une présence quotidienne dans le jardin. Plus d'action mécanique et moins de chimique et votre potager s'en trouvera mieux et votre santé également. ■

La culture biologique est peut-être la bonne porte de sortie de la crise que traverse notre agriculture. Pour cela il faut changer notre manière de consommer car c'est bien le consommateur qui décide du monde dans lequel il veut vivre. En France le marché du bio augmente d'année en année et le produire localement le rendra encore plus attractif et financièrement rentable. Alors celui qui accepte de cultiver bio son propre potager sera le pionnier de cette nouvelle agriculture, pourquoi pas vous ? Lancez-vous dans le bio !

## QUELQUES CHIFFRES SUR LE BIO EN FRANCE

La France est le troisième producteur européen de bio derrière l'Espagne et l'Italie, devant l'Allemagne. En termes de consommation du bio, la France est le deuxième marché européen derrière l'Allemagne, selon le bilan 2015 de l'Agence Bio.

☛ 1,3 million d'hectares sont certifiés agriculture biologique, soit 4,9 % de la surface agricole utile (SAU). Mais la progression est rapide : + 17,3 % en 2015. 307.000 hectares sont en conversion, dont 220.000 en première année. 28.725 fermes françaises sont bio, en hausse de 8,5 % en 2015. En 2015, 800 fermes dans le secteur des grandes cultures (céréales, oléagineux...) et 500 fermes dédiées à l'élevage de bovins allaitants (soit 25.000 vaches), se sont engagées dans la conversion au bio.

☛ 2,5 % de la consommation alimentaire des ménages était bio en 2014. La proportion grimpe à 15 % pour les œufs, 12 % pour le lait, 3,8 % pour les fruits et légumes et 6 % pour le vin.



☛ Le marché du bio représente 5,5 milliards d'euros, en hausse de plus de 10 % en 2015 par rapport à 2014. Ouvertures de magasins, agrandissements, les réseaux spécialisés gagnent du terrain et des clients. Les ventes de produits bio en grandes surfaces alimentaires (GSA) ont quant à elles progressé de 9,4 % et représentent environ 30 % de l'ensemble du marché bio.

☛ Dans la restauration collective, le marché du bio représentait 5.021 millions d'euros en 2015. La plupart des cantines proposent un ou deux produits bios, mais beaucoup plus rarement des menus. 74 % d'établissements scolaires déclarent proposer des produits bio, 62 % des entreprises, 26 % des établissements du secteur santé/social.

☛ La filière biologique représente en France aujourd'hui plus de 100.000 emplois directs équivalents temps plein, toujours selon les chiffres de l'Agence Bio. ■

## L'OBJET INSOLITE

☛ La **JAVELEUSE** est un outil agricole ancien utilisé jadis, par les paysans. Ils s'en servaient lors des moissons à la main, pour confectonner les javelles: petits tas de tiges de céréales, qu'on laisse sur place quelques jours, afin que le grain achève de mûrir et sèche. Ensuite, lors de la mécanisation on a vu apparaître des moissonneuses-javeleuses.

De nos jours on voit encore dans les vignes des paysans qui font des javelles avec les sarments lors de la taille. ■

Vous pouvez trouver certains de ces objets au Musée de la Vie au village.



## Téléthon

### SAINT-PRIVAT-des-PRÉS

Comme chaque année, la Société de chasse, l'Amicale laïque et le Comité des fêtes ont organisé une journée au profit du Téléthon, le samedi 8 décembre.

La journée a commencé à 9 heures par une randonnée pédestre à laquelle ont assisté une cinquantaine de marcheurs. À 10 h ce sont une vingtaine d'enfants de la commune qui se sont élancés pour une randonnée plus courte. À midi, la société musicale de Saint-Aulaye s'est produite sur la place de l'église pendant qu'un apéritif était proposé aux marcheurs et autres accompagnateurs. 150 personnes ont partagé le repas qui était servi dans la salle des fêtes et au cours duquel la Country de Saint-Aulaye s'est produite sur la scène.

Cette manifestation a permis de récolter la somme de 2 350 € au profit du Téléthon. ■

### FESTALEMPS

Festalemps loisirs l'Amicale Festalinoise la Chasse et le Comité des fêtes ont organisé une soirée autour d'un repas. Une cinquantaine de personnes sont venues passer un moment convivial et dans la bonne humeur. Ont été récoltés 549 € de dons. ■

### SAINT-ANTOINE-CUMOND

Le Téléthon s'est traduit par un repas suite du traditionnel concours de belote organisé par le Comité des fêtes. 2 920,40 € de dons ont été récoltés et transmis à l'AFM – une somme qui se situe dans la moyenne des dons ces dernières années après un léger tassement l'année dernière. ■

Sur l'ensemble de la commune de SAINT-PRIVAT-en-PÉRIGORD la somme des dons s'élève à 5 819,40 €

### FESTALEMPS COMITÉ DES FÊTES

Le vendredi 7 décembre se tenait la soirée au profit du Téléthon.

Festalemps loisirs, l'Amicale festalinoise, la Chasse et le Comité des fêtes de Festalemps ont organisé une soirée autour d'un repas entre voisins ou amis. Une cinquantaine de personnes est venue passer un moment convivial dans la bonne humeur. Nous avons récolté lors de cette soirée 549€ de dons reversés au Téléthon. ■

Le 2 février – lors du week-end de la Chandeleur –, le Comité des fêtes a organisé son traditionnel repas autour des galettes salées et d'un buffet de crêpes sucrées. 100 personnes sont venues partager un moment convivial animé par l'orchestre CHRIS LIVE. ■

Victimes du succès, les bénévoles ont décidé de faire un deuxième repas sur le même thème avec le même orchestre. Ce dernier aura lieu le 16 mars mais à ce jour il est déjà complet. Je me joins aux bénévoles pour nous excuser de ne pouvoir accepter plus de monde que la salle nous permet, pour nous aussi le refus est difficile. Merci à tous pour votre compréhension et vous donne rendez vous lors de nos prochaines manifestations. ■

### DATES À RETENIR

**SAMEDI 16 MARS** ● 20 h 30  
repas crêpes

**VENDREDI 22 MARS** ● 20 h 30  
concours de belote

**SAMEDI 20 AVRIL** ● 15 h  
chasse aux œufs  
**20 ou 30 JUIN**  
concours de chiens de troupeaux à FERRABOUT  
**9 ● 10 ● 11 AOÛT**  
fête annuelle

### SAINT-ANTOINE-CUMOND LE GOUJON

Le Goujon de Saint-Antoine espère que l'année 2019 sera bonne pour tous les pêcheurs ; nous avons l'avantage d'avoir sur notre territoire deux rivières poissonneuses, la Dronne et la Rizonne.

Les permis de pêche seront très bientôt en vente au café-restaurant Le Relais 24, ainsi qu'à la SCAR – la coopérative agricole que beaucoup d'entre vous connaissent. Ces deux points de vente se situent à Saint-Antoine. Les dates de mise en fonction seront indiquées par affichage. Jacques Siot reste également à votre disposition pour vous les établir. ■

### DATES À RETENIR

#### DIMANCHE 3 MARS

Casse-croûte et Pêche à la truite à l'étang du Mas.

L'étang étant fermé, pas besoin de permis.  
15 € (moins de 12 ans : 10 €)

pêche seule : 10 € - casse-croûte seul : 10 €

#### SAMEDI 16 MARS

casse-croûte à Ponteyraud

10 € le casse-croûte (moins de 12 ans : 6 €)

#### SAMEDI 6 AVRIL

casse-croûte au pont des Vannes, à Laprade même tarif qu'en 2018 : 10 € le casse-croûte (moins de 12 ans : 6 €)



Et n'oubliez pas que la truite ouvre le **samedi 9 mars** (taille mini: 25 cm).

Le Goujon de Saint-Antoine accueillera toujours les bonnes volontés pour des coups de mains lors de ses manifestations et remercie ceux qui le font depuis pas mal de temps. ■

Bonne pêche dans tous les sens du terme !

Le site internet municipal

**Ma Commune Ma Santé**

**Renaud BEREZOWSKI**  
Président, Co-fondateur

Le Travail  
24350 TOCANE SAINT APTE  
Port. 06 59 40 29 42

renaud.berzowski@macommunemasante.com  
www.macommunemasante.org

**Apic TAXI**

TRANSPORTS TOUTES DISTANCES

**Bernadette Diligeart** également - VÉHICULE 8 PLACES

St ANTOINE CUMOND - 24410 St PRIVAT-en-PÉRIGORD  
**06 88 58 28 41**  
taxiopic@orange.fr

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

## SAINT-PRIVAT-des-PRÉS

### AMICALE LAÏQUE

**SAMEDI 30 MARS** – 20h30

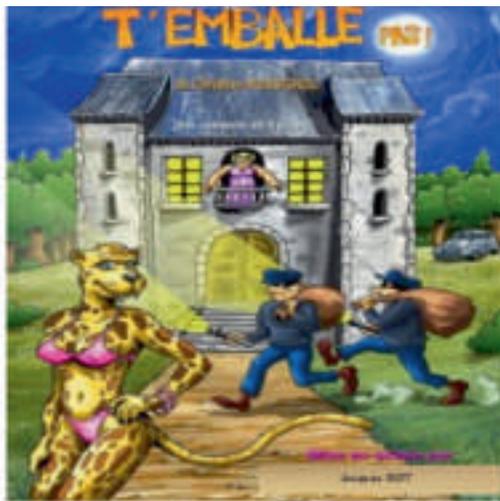
Salle des fêtes de St-Privat-des-Prés  
LA TROUPE NEPOMUCENE de ST-AULAYE  
« T'emballe pas » de Christian Rossignol  
au profit de l'Amicale laïque

➔ Agathe de St Alban, industrielle au bord de la ruine, attend la venue d'un important client allemand capable de renflouer l'entreprise familiale.

Elle prépare cette réception capitale avec l'aide d'un valet de chambre imprévisible et d'une sœur aussi bigote que psychorigide, tout en essayant de maîtriser une mère loufoque, complètement sourde et obnubilée par la pêche à la ligne. C'est sans compter sur l'arrivée impromptue d'un apprenti cambrioleur accompagné d'une créatine congénitale, qui se fera passer pour le client en question. Client qui, affublé d'une surprenante et gratinée garde du corps, ne manquera pas de débarquer à son tour mais avec des objectifs plus libertins que commerciaux.

Vous n'avez là que la situation de départ d'une pièce inénarrable. Les gags, les qui-proquos et les jeux de mots se succèdent et on rit du début à la fin de cette comédie endiablée qui nous mène de surprise en surprise à un dénouement improbable.

**Une comédie burlesque pour tous publics. ■**



## MARS

S 2	St ANTOINE-C	AMICALE de CHASSE	Concours de Belote	20h30
D 3	St ANTOINE-C	LE GOUJON	Pêche à la truite en étang	8h>12h
S 9	St PRIVAT	SOCIÉTÉ de CHASSE	Banquet	
J 14	St ANTOINE-C	ASLSAC	Sortie pédestre	
S 16	PONTEYRAUD	LE GOUJON	Pêche + casse-croûte	8h>12h
S 16	FESTALEMPS	COMITÉ des FÊTES	Soirée Crêpes	
V 22	FESTALEMPS	COMITÉ des FÊTES	Concours de Belote	21h
S 23	3 VILLAGES	SOCIÉTÉS de CHASSE	Ouverture de la Chasse	
S 30	St PRIVAT	AMICALE LAÏQUE	Théâtre – Népomucène	20h30

## AVRIL

V 5	FESTALEMPS	FESTALEMPS LOISIRS	Concours de Belote	20h30
S 6	LAPRADE	LE GOUJON	Pêche + casse-croûte + repas	8h
S 6	St ANTOINE-C	ASLSAC	Sortie pédestre	
D 7	St ANTOINE-C	AMICALE de CHASSE	Banquet	12h
13-14	St PRIVAT	AMICALE LAÏQUE	Bourse aux Vêtements	
S 13	FESTALEMPS	FESTALEMPS LOISIRS	Cartes + Jeux de société	21h
20>22	FESTALEMPS	AMICALE FESTALINOISE	Exposition de photos	
S 20	FESTALEMPS	COMITÉ des FÊTES	Chasse aux Œufs de Pâques	15h
S 27	St PRIVAT	QUESTIONS pour 1 CHAMPION	Tournoi	
?	FESTALEMPS	FESTALEMPS LOISIRS	Concours de Belote	

## MAI

D 12	St ANTOINE-C	PATRIMOINE	Troc-Plants	10h>17h
V 17	FESTALEMPS	FESTALEMPS LOISIRS	Concours de Pétanque	19h
S 25	St ANTOINE-C	ASLSAC	Sortie à Royan	
J 30	St ANTOINE-C	COMITÉ des FÊTES	Brocante	
J 30	St PRIVAT	C.FÊTES + MUNICIPALITÉ	Fête des Voisins	19h30

## JUIN

V 14	FESTALEMPS	FESTALEMPS LOISIRS	Concours de Pétanque	19h
D 16	St PRIVAT	TENNIS	Trail + course enfants + repas	
S 22	St ANTOINE-C	ASLSAC	Sortie vélo + marche	
D 23	St ANTOINE-C	LA DIVISE	Bal traditionnel	
S 29	St ANTOINE-C	COMITÉ des FÊTES	Feu St Jean + repas + feu d'artifice	
29 ou 30	FERRABOUT	COMITÉ des FÊTES	Concours de chiens de troupeau	

➔ d'autres manifestations sont susceptibles de s'ajouter au calendrier. S'informer sur le site internet communal – régulièrement actualisé – et, bien sûr, affiches dans les villages et flyers dans vos commerces !

## RENDEZ-VOUS RÉGULIERS DES ASSOCIATIONS DANS NOS 3 VILLAGES

### St ANTOINE-C

- ASLSAC
- ➔ MARCHE  
le samedi 8h30  
le jeudi 14h
- ➔ VÉLO  
le lundi et le jeudi - 14h
- ➔ GYM  
le mercredi - 19h
- SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
- ➔ JEUX de SOCIÉTÉ  
1<sup>er</sup> mercredi du mois 14h

### St PRIVAT

- QUESTIONS pour UN CHAMPION  
1 mardi sur 2 - 14h30  
le jeudi - 20h30
- À LA RENCONTRE DES AÎNÉS
- ➔ JEUX de SOCIÉTÉ  
2<sup>er</sup> jeudi du mois - 14h30

### FESTALEMPS

- FESTALEMPS LOISIRS
- ➔ CHANT  
le mardi - 18h30
- ➔ GYM  
le mardi - 15h
- ➔ MARCHE  
le samedi - 15h
- ➔ ATELIER  
1 jeudi/mois

### BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-PRIVAT-en-PÉRIGORD

directrice de publication : Pascale Roussie-Nadal, maire  
impression : Primus-Print.fr – mars 2019

# la commune en images



> les avents à Festalemps



> départ de la marche  
du Téléthon



> inauguration du pylone  
de téléphonie mobile



> Le Père Noël  
et son équipe...



> marché de Noël  
à Saint-Antoine-Cumond



> le clown est venu  
avec le Père Noël...